

**NI PUTES NI SOUMISES**

Ni Putes Ni Soumises asbl – Comité belge (Wallonie-Bruxelles)

# **RAPPORT D'ACTIVITES 2008**

Siège social : Maison des Arts, 147 Chaussée de Haecht, 1030 Bruxelles  
Tél : 02/ 219 05 00 – 0498/66 11 90  
Courriel : [contact@niputesnisoumises.be](mailto:contact@niputesnisoumises.be)  
Site Internet : [www.niputesnisoumises.be](http://www.niputesnisoumises.be)

C'est avec beaucoup de plaisir, de fierté et de satisfaction que le Comité belge Ni Putes Ni Soumises vous présente aujourd'hui son rapport d'activités 2008. C'est un moment important pour nous tous, l'aboutissement de longs et laborieux mois de travail accompli par les militants, tous bénévoles de NPNS dont beaucoup travaillent dans l'ombre. Je tiens à remercier tous les amis et partenaires pour le travail mené bénévolement depuis le début de nos activités. Nous avons parcouru beaucoup de chemin, surmonté bien des embûches, et chacun et chacune d'entre nous a apporté sa contribution; cela n'a pas été sans heurts, sans sacrifices mais nous avons réalisé des projets concrets.

Une nouvelle étape s'ouvre pour notre comité. Après celle des projets réalisés, est venue celle de l'ancrage et de la consolidation financière. Nous devons à ce stade concentrer toute notre énergie pour finaliser les dossiers pour engager des permanents. La survie de NPNS est à ce prix et tout va se jouer dans les mois à venir.

Depuis la création de notre organisation, nos mots d'ordre ont été « partenariat » et « travail sur le terrain ». Nous avons eu pour volonté de développer des partenariats avec les différentes associations de terrain dans le cadre des actions menées pour la promotion de l'égalité homme/femme et la lutte contre les régressions et la montée des extrémismes de tous bords.

Depuis le démarrage en 2005, nous voulions une action sur le terrain en brandissant l'arme du respect. Nous voulions mettre l'accent sur l'éducation et la sensibilisation, en libérant la parole, en se mobilisant pour que nos valeurs de **mixité, laïcité et égalité** soient appliquées à tous et à toutes sans exception, **pour vivre ensemble dans le respect mutuel**. Promesse tenue.

Pour illustrer concrètement notre combat ici et maintenant, nous avons fait le choix de donner la parole à des femmes et des hommes de toutes origines. Des témoins nous ont parlé de ce qu'ils voient, de ce qu'ils vivent, nous ont dit ce qu'ils souhaitent, ce qu'ils proposent. Ils ont fait appel à notre réflexion, mais aussi à notre capacité de révolte, à notre envie de changer concrètement les choses, de nous engager, car malheureusement, il y a encore beaucoup à faire. Les défis sont multiples mais notre organisation a montré qu'avec de la volonté et de l'engagement, on pouvait faire bouger les choses. Les réalisations dont nous pouvons être fiers et qui font l'objet du présent rapport ne doivent pas nous faire oublier que nos succès futurs dépendent surtout de notre capacité à faire preuve de vigilance et de persévérance.

À tous et à toutes, bonne lecture

**Fatoumata Sidibé**

## Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>2</b>
<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>Ni Putes Ni Soumises en théorie</b>	<b>4</b>
1. Missions	4
2. Membres	4
3. Soutien financier	5
4. Réseau international	5
<b>Ni Putes Ni Soumises en action</b>	<b>7</b>
1. ACTIONS NPNS	8
2. PROJETS NPNS	10
<i>Projets réalisés</i>	10
Pôle accueil	10
Guide belge du Respect	12
Kit du Respect	13
Concert Total Respect 2008	14
Exposition « Femmes en résistance »	15
<i>Projets en cours de réalisation</i>	15
Formation au Kit du Respect	15
Tremplin Total Respect	17
<b>Ni Putes Ni Soumises dans les médias</b>	<b>18</b>
<b>Priorités 2009</b>	<b>20</b>
<b>Avec le soutien de...</b>	<b>21</b>
<b>Annexes</b>	
Statuts de l'association Ni Putes Ni Soumises, Comité belge (Wallonie-Bruxelles)	22

## 1. MISSIONS

**"Face à la loi du silence, aux violences imposées aux filles et aux femmes, à la dégradation du statut et des droits des femmes, à la régression patriarcale fondamentaliste, machiste, à l'exclusion, à la montée des extrêmes, de l'antisémitisme, du sexisme, de la misogynie... Rejoignez-nous pour libérer la parole et les initiatives !"**

Un slogan volontairement provocateur que le mouvement international de *Ni Putes Ni Soumises* (NPNS) bat en brèche depuis sa création en France en 2003. Après un crime horrible commis contre une jeune femme brûlée dans un local à poubelles, six filles et deux garçons des banlieues françaises avaient alors lancé un manifeste pour dénoncer les violences machistes lors de la *Marche des femmes contre les ghettos et pour l'égalité*. Une marche qui a débuté le 1<sup>er</sup> février 2003 et a fait étape dans 23 villes françaises avant de s'achever par une manifestation de 30.000 personnes lors de la *Journée internationale des femmes* du 8 mars 2003. À la base de ce mouvement, Fadéla Amara, fondatrice et ex-présidente.

Aujourd'hui, plusieurs comités locaux représentent le mouvement international en Belgique, en Espagne, en Suisse, aux Pays-Bas, en Suède et il existe plus de soixante comités régionaux en France. Tous se mobilisent dans leur propre pays pour que les valeurs d'égalité, de laïcité et de mixité soient appliquées à tous et à toutes sans exception. C'est dans cette lignée et sous forme d'asbl que le Comité belge de *Ni Putes Ni Soumises* (Wallonie - Bruxelles) a déposé ses statuts au Moniteur en juin 2006. L'idée d'un pôle belge germait depuis septembre 2005 déjà... Une année qui fut bien utile pour informer, motiver, mobiliser, rassembler, organiser et mettre en place. Le Comité belge est un comité local du mouvement international *Ni Putes Ni Soumises*, mis sur pied pour libérer la parole et les initiatives. Il se consacre à la promotion de l'égalité des droits hommes/femmes et à l'élaboration d'une nouvelle mixité basée sur le respect de l'autre, sans distinction de sexe, d'origine, d'opinion, de religion ou de philosophie. Il a pour but d'entreprendre toute action susceptible :

- de promouvoir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes ;

- d'oeuvrer ensemble par tous les moyens pour construire une nouvelle mixité basée sur le respect de l'autre ;
- d'agir en dehors de tout signe extérieur d'appartenance philosophique, partisane ou religieuse ;
- de dénoncer et combattre toutes formes de violences et de discriminations faites aux femmes ;
- de soutenir les combats des femmes partout où leurs droits sont bafoués ;
- de promouvoir la liberté et le droit de choisir pour tous les citoyens sans distinction de sexe, d'origine, d'opinion, de religion ou de philosophie ;
- d'entreprendre des initiatives de revendication ou d'éducation et ce par tous les moyens légaux pour promouvoir l'égalité et lutter contre les ghettos ;
- de donner aux valeurs que sont la mixité, la laïcité et l'égalité, une résonance internationale en exportant le "Vivre ensemble".

## 2. MEMBRES

Les **membres fondateurs** du comité belge sont : Fatoumata Sidibé, Pierre Efratas, Delphine Szwarcburt, Marie-Ange Veyckemans, Michèle Michiels, Olivier Azran, Pierre Rigaux, Vanessa Leduc, Bahareh Dibadj, Chemsî Cheref Khan, Pierre Rigaux & Sam Touzani.

Le **Conseil d'administration** dirige le comité. Il est composé en 2008 de Fatoumata Sidibé (Présidente), Sophie François (1<sup>er</sup> vice-présidente), Chemsî Cheref Khan (2<sup>er</sup> vice-président), Marie-France Joly (3<sup>er</sup> vice-présidente), Olivier Azran (trésorier), Stéphanie Kairat (secrétaire), Claire Maricq, Michèle Michiels, Olivia Szwarcburt, Dominique Celis, Marcelle Hoens et Jamila Si M'Hammed.

L'**assemblée générale**, composée de 30 **membres effectifs**, élit le conseil d'administration et prend les décisions générales relatives au Comité, notamment les modifications statutaires, l'approbation des budgets et des comptes. Les **membres adhérents** participent aux activités de l'association. Toutes et tous reçoivent la lettre d'information, sont invités aux réunions internes et sont informés prioritairement des actions et initiatives de NPNS.

La gestion administrative du Comité est assurée par une équipe tournante de **bénévoles** dont l'engagement et la disponibilité sont indispensables à la survie du projet. Ces bénévoles s'occupent de la gestion du secrétariat du Comité, journalière (gestion du courrier postal et des e-mails) et épisodique (rédaction de textes, gestion des relations extérieures du comité, envois de pétitions et appels à manifestations, constitution de dossiers de documentation et d'argumentation, archivage des données véhiculées).

Depuis sa mise en place en octobre 2007, l'**antenne de Liège** du Comité belge Ni Putes Ni Soumises a mené une politique de sensibilisation (se faire connaître et promouvoir le mouvement et ses valeurs). Il a également assuré la promotion des outils (Guide du respect et Kit pédagogique), organisé et participé à des conférences et débats, mis en place une permanence pour l'accueil du public et organisé des rencontres avec des associations ou des centres culturels.

Le Comité de l'antenne liégeoise de NPNS comprend aujourd'hui 7 personnes : Dominique Celis, Céline Gérard, Anne Gillet, Christiane Goblet, Marcelle Hoens, Uliana Ortulia, Florence Ronveaux et Karin Walravens. Le Comité liégeois se réunit en son local minimum une fois par mois. Il est représenté au Conseil d'administration par Dominique Celis et Marcelle Hoens.

### 3. SOUTIEN FINANCIER

Comme spécifié dans l'article 18 des statuts du Comité belge (voir annexe 1), "*les ressources de Ni Putes Ni Soumises Comité belge comprennent le montant des cotisations versées par les membres, les subventions des organismes internationaux ou européens, de l'Union européenne, de l'Etat fédéral, des Communautés, des Régions, des provinces, des communes ou de toute autre collectivité ou personne morale ainsi que les dons privés.*"

Le comité est subsidié pour ses projets mis en place par la COCOF, la Communauté française de

Belgique et la Région wallonne. À côté de ces subsides émanant d'entités fédérées, un système de cotisation a été mis en place, à raison d'une cotisation annuelle fixée à 5 euros pour les étudiants, demandeurs d'emplois, VIPO ; 20 euros pour une cotisation ordinaire, 50 euros pour les structures et associations diverses et 100 euros (et plus) pour les membres de soutien.

### 4. RESEAU INTERNATIONAL

Sur le plan international, le Comité adhère à la *Charte d'affiliation au mouvement Ni Putes Ni Soumises* et fait donc entièrement partie de ce mouvement international. Le Comité belge bénéficie toutefois, sous réserve du respect de cette Charte internationale, d'une autonomie totale de fonctionnement, notamment en ce qui concerne le recrutement de ses collaborateurs bénévoles et salariés et leur gestion, le choix de ses partenaires associatifs locaux, sa recherche de financement et son suivi administratif.

De manière générale, le mouvement international s'engage à accompagner les différents comités nationaux dans leur développement organisationnel et à relayer les actions locales développées par ceux-ci sur son site Internet ([www.niputesnisoumises.com](http://www.niputesnisoumises.com)). Ce mouvement s'engage également à assurer des séances de formation pour les membres de son réseau : adhérents, militants, membres des comités, personnalités. C'est le cas des *Universités d'été* ou *d'automne* qui se déroulent en France avec, tous les ans, une nouvelle problématique centrale. Il s'agit de trois jours de débats, d'échanges et de rencontres. La parole y est donnée à des intervenants qui se battent tous les jours à travers le monde pour que les droits des femmes soient reconnus.

## 1. ACTIONS NPNS

Depuis sa création, le **Comité belge de Ni Putes Ni Soumises** s'est rapidement mis au travail. Il a organisé et/ou participé à de nombreux colloques, conférences, rencontres, manifestations, etc. L'asbl souhaite en effet avant tout "*développer une action décidée sur le terrain et mettre l'accent sur l'éducation et la sensibilisation, en libérant la parole, en se mobilisant pour que les valeurs de mixité, laïcité et égalité soient appliquées à tous et à toutes sans exception.*" Il s'agit donc essentiellement d'un travail quotidien de terrain.

Tant au niveau national qu'au niveau de l'antenne liégeoise, diverses activités ont marqué la vie du Comité belge de Ni Putes ni Soumises, au cours de l'année 2008.

### 2008

**Janvier** - Mise en vente en librairie du *Guide du Respect* au prix symbolique de 1 euro.

**23 Janvier** - Présentation de l'association et du guide par Pierre Efratas et du kit du respect par Marie-France Joly aux médiateurs scolaires et agents des équipes mobiles de la CFWB.

**11 février** - Intervention de Marie-France Joly à propos des relations femmes/ hommes à la demande du CVB-Videp en vue de commenter des séances d'animation en classes primaires par des membres de TCC Accueil. Ces séances feront l'objet d'un DVD.

**13 février** - Exposé de Fatoumata Sidibé devant le *Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes* du Sénat, au sujet de la problématique des crimes d'honneur en Belgique.

**25 février** - A l'initiative de Guillaume de Walque, présentation du *Guide et du Kit du Respect* de Ni Putes Ni Soumises à l'Institut Emile Vandervelde. Introduction par Elio Di Rupo, Président du PS. Présentation du *Guide du Respect* par Fatoumata Sidibé et du Kit du respect par Marie-France Joly.

**3 mars** - Manifestation devant l'ambassade de Lituanie contre le projet de loi qui limiterait le droit à l'avortement.

**8 mars** - Présentation par Marie-France et Stéphanie Kairet présente NPNS, le Guide et le Kit à la Commission Egalité hommes/femmes des Socialistes de Mons Borinage, dans le cadre de la Journée Internationale de la femme.

**18 mars** - Participation à la conférence internationale « *Femmes européennes et le dialogue interculturel : Perception et Réalité* » organisé par l'International Council of Jewish Women au Best Western County House Hotel. Conférence de Fatoumata Sidibé à propos de ses expériences de vie et espoirs pour le futur.

**20 mars** - Participation au colloque de l'Institut Sainte Marie de Châtelet : *Le printemps de la démocratie*.

**7 avril** - Rencontre avec Isabelle Durant, Muriel Gerkens, Zoé Genot et Nicole Maréchal, parlementaires Ecolo.

**7 avril** - Conférence de Pierre Efratas organisée par la section communale PS de Saint-Josse en vue de présenter l'association et ses outils.

**9 avril** - Présentation du Guide du Respect à La Louvière par Fatoumata Sidibé, présidente du Comité belge Ni Putes Ni Soumises, invitée par Présence et Actions Culturelles. A cette soirée, Fatoumata Sidibé lance un appel pour collaboration en vue de la mise en place d'une formation à l'utilisation du Kit du Respect. La Sénatrice Olga Zrihen propose une collaboration avec la province du Hainaut.

**18 avril** - Stéphanie Kairet et Delphine Szwarcourt ont fait 3 animations aux élèves de l'école Jena Absil dans le cadre de la « journée de l'amour. »

**21 avril** - Rencontre entre les professeurs d'Anderlecht et Marie-France Joly à l'Athénée Bracops Lambert : présentation du Guide du respect qui sera distribué à tous les élèves du secondaire de l'enseignement communal d'Anderlecht.

**24 avril** - A l'initiative de la sénatrice Olga Zrihen, rencontre entre Fatoumata Sidibé, Marie-France Joly (responsable du pôle Animations de NPNS) et Ivan Vanaise de la DGAC (Direction Générale des Affaires culturelles du Hainaut), Fabienne Malaise (Annoncer la couleur), en vue d'envisager une collaboration pour la Formation au Kit du respect

**5 mai** - Claire Maricq et Delphine Szwarcburt ont rencontré Serge Heine, de la police de Schaerbeek - service jeunesse, afin de lui présenter notre mouvement.

**23 mai** - Réunion à Charleroi avec des institutions locales afin d'envisager un partenariat entre ces différentes institutions travaillant autour des problématiques liées au genre, à l'égalité des chances et à la mixité.

**29 mai** - Avant-première au CAL du documentaire *Poursuite d'un combat réalisé par le CLAV* autour des activités du comité belge de Ni Putes Ni Soumises. Débat avec Paul Danblon, Eliane Deproost, Fatoumata Sidibé, Marcelle Hoens.

**5 juin** - Rencontre avec Olga Zrihen, Ivan Vanaise (DGAC), Fabienne Malaise (Annoncer la couleur), Pina Lattuca (CeRaic: Centres régionaux d'Intégration de La Louvière) et pour NPNS Fatoumata Sidibé et Marie-France Joly : finalisation de l'accord en vue du développement d'un programme de formation au Kit du respect.

**13 juin** - Antenne de Liège : conférence de Marie-France Joly : présentation du Kit du Respect.

**25 juin** - La Hestre : 1<sup>ère</sup> rencontre avec les formateurs de la DGAC et Marie-France pour élaborer le programme de la formation au Kit du respect.

**Juillet – août** - Participation à la campagne *Pas d'excision pour ma fille*, du Groupe pour l'Abolition de Mutilations Sexuelles féminines.

**29 juillet** - La Hestre : 2<sup>ème</sup> rencontre avec les formateurs de la DGAC et Marie-France Joly pour la formation au Kit du respect.

**1<sup>er</sup> septembre** - Rencontre à Schaerbeek avec Georges Verzin, Christian Delstances et Léon Lochet et Marie-France Joly : participation d'au moins un membre enseignant de chaque école

communale pour la 1<sup>ère</sup> formation au *Kit du Respect*.

**2 septembre** - Finalisation de la formation au *Kit du Respect*, avec la DGAC et « Annoncer la couleur ».

**3 septembre** - Publication du dépliant présentant la formation au Kit du respect.

**16 septembre** - Présentation du Kit du respect par Marie-France Joly à l'école Marius Renard et après-midi à l'école Bracops Lambert (Anderlecht).

**18 septembre** - Présentation du kit et de la formation aux directeurs des écoles de la commune de Scharbeek par Stéphanie Kairet et Marie-France Joly.

**19 septembre** - Sophie François et Jamila Si M'Hammed animent un débat suite à la projection du documentaire sud-africain « Do girls want it ? », consacré à la virginité, dans le cadre du premier festival de films de femmes de Bruxelles « Elles tournent »

**7 octobre** - Soirée « *Poursuivons le combat* ». Projection de « *Poursuite d'un combat* », un documentaire réalisé par le Centre Laïque de l'Audiovisuel qui a suivi, six mois durant, les activités du Comité belge Ni Putes Ni Soumises. La soirée s'est poursuivie avec un débat.

*Midi gourmand* de 12 h 30 à 14 h30 à la Maison de la Laïcité de Liège. A l'occasion d'un apéritif sandwich, le comité NPNS liégeois a :

- rappelé le sens de son action
- présenté ses réalisations
- annoncé ses projets
- présenté le *Guide du Respect* et le *Kit pédagogique*

**9 octobre** - Conférence *Fascisme – intégrisme*, à l'ULB. Intervention de Fatoumata Sidibé et de divers responsables politiques et associatifs.

**20/21 octobre** - La Hestre : lancement de la formation au Kit du respect avec la participation de Marie-France Joly pour NPNS

**22 octobre** - Stéphanie Kairet rencontre Thierry Dierick, directeur de l'Académie provinciale de la

police Emilien Vaes à Jurbise, afin de lui présenter le mouvement, et de mettre sur pied une collaboration avec l'Académie pour l'année 2009.

**3/4 novembre** - La Hestre : Journées 3 et 4 de la formation au Kit du respect avec la participation de Marie-France pour NPNS

Intervention de Chemsî Cheref Khan sur le thème de la mixité dans le cadre de la formation au Kit.

**13 novembre** - Rencontre entre les coordinateurs « cohésion sociale » du cabinet de Charles Picqué et Fatoumata Sidibé et Marie-France Joly : présentation du DVD « Poursuite d'un combat » et du Kit du respect.

**15 novembre** - Participation à un groupe de travail consacré à la gynécologie obstétrique face aux défis de la multiculturalité, avec le GGOLFB (groupement des gynécologues obstétriciens de langue française de Belgique).

Réalisation d'une liste de *Recommandations quant à la problématique des soins face au poids des croyances et des traditions*

**18 novembre** - Rencontre avec Serge Heine, du Service Famille/Jeunesse de la police de Schaerbeek, en vue de la formation des membres du service

**24/25 novembre** - La Hestre : Journée 5 et 6 de la formation au Kit du respect avec la participation de Marie-France Joly pour NPNS.

Intervention de Pierre Efratas sur le thème de l'égalité lors de la formation au Kit du respect

**24 novembre - 5 décembre** - Présentation de l'exposition *Respect* dans le cadre de la Campagne pour le respect à la Maison de la participation d'Anderlecht.

Lancement de la campagne et inauguration de l'exposition avec la participation de Sophie François.

**25 novembre** - *Ni putes, ni soumises*. Présentation de l'histoire et des perspectives du mouvement par Dominique Celis, au CAL de Liège.

**1<sup>er</sup> décembre** - Rencontre avec Fatoumata Sidibé, Marie-France Joly et Jean-Marc Lacroix en vue de publier son affiche sur le thème des violences faites

aux femmes. Mise en route de la procédure avec Michel Etienne.

**9 décembre** - Dernière journée formation *Kit du respect* à La Hestre. Intervention de Nadia Geerts sur le thème de la laïcité.

**10 décembre** - Fatoumata Sidibé, participe à l'émission spéciale à l'occasion des 20 ans de l'émission des *Belges du bout du monde*, avec Fatoumata Sidibé, Ricardo Petrella, Luis Guillermo Perez et Adrien Joveneau.

**11/12 décembre** - Univeristé d'hiver de la Fédération laïque des centres de planning familial  
- Intervention de Jamila Si M'Hammed (NPNS) : « Sexualité, multiculturalité, laïcité »  
- Présentation par Marie-France Joly et Sophie François du Kit du respect

**17 décembre** - Présentation par Marie-France Joly du Kit du respect dans le cadre d'une conférence organisée par le Centre régional du libre examen: *Quels outils pédagogiques pour promouvoir la laïcité de terrain ?*

**17 décembre** - *Fraternité ! Les rencontres de la laïcité, de l'égalité, et de la mixité*, au centre culturel Jacques Franck, sous la présidence de l'écrivain Pierre Efratas, dans le cadre du parcours de la diversité de Saint-Gilles.

Thème : *Résister et agir*, en collaboration avec le *Centre communautaire Laïc Juif*.

Intervenants :

- Francoise Dupuis, Michèle Szwarcourt, Nadia Geerts, Fatoumata Sidibé
- Marco Panella, député européen : *La laïcité à l'épreuve des institutions européennes*
- Henri Pena-Ruiz, philosophe et essayiste : *La laïcité contre les tribus*
- Guy Haarscher, philosophe (ULB) : *Contre le créationnisme dans l'enseignement et les sciences*
- Dr. Jamila Si M'Hammed, docteur en médecine, spécialisée en psychiatrie, membre du CA du Comité belge de Ni Putes Ni Soumises : *Pour la liberté de soins*
- Chemsî Cheref Khan, président de l'Institut d'humanisme musulman : *Pour définir la place des cultes et des philosophies dans un Etat laïque*.



**18 décembre** - Evaluation de la 1<sup>ère</sup> formation au *Kit du respect* à La Hestre avec Ivan Vanaise (DGAC), Pina Lattuca (CeRAIC) et José Tilquin (formateur) et Marie-France Joly (NPNS). Planification des formations à prévoir en 2009.

**20 décembre** - Concerts Total Respect au Botanique à Bruxelles

## 2. PROJETS NPNS

### PROJETS REALISES

#### Pôle accueil

##### Missions

Dans sa mission de pôle d'accueil, NPNS est consulté sur diverses problématiques telles que l'inceste, et le délai de prescription, le mariage forcé, la discrimination sexiste ou la rupture familiale.

L'intervention du pôle d'accueil se traduit au quotidien par la recherche de solutions avec les personnes qui nous consultent. Cela va du soutien (entretiens, suivi et accompagnement au tribunal) à la recherche d'informations et l'orientation vers des personnes ou services spécialisés (avocats, services juridiques, services d'aide psychologique, SOS Inceste, Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes). Des partenariats peuvent être établis avec des services comme la police, la magistrature, les consulats, l'ADDE, Sireas, etc.

Quand il s'agit de régler une problématique donnée, le pôle d'accueil ne néglige pas non plus la réflexion, la sensibilisation et la mise en place de partenariats. Pour ce qui est de l'inceste et du délai de réflexion, par exemple, le pôle peut être amené à publier des articles sur le site web, organiser des réunions de réflexion avec SOS Inceste et mettre sur pied des groupes de travail en vue d'obtenir un changement législatif. Pour les cas de mariage forcé, le pôle invite souvent les victimes à rejoindre le réseau « mariage et migration » ou prendre contact avec les services de police (service Famille et Jeunesse).

##### Evaluation

Les deux axes développés au cours de cette année 2008 sont la poursuite des interventions du pôle

accueil par un groupe de bénévoles et l'établissement de divers contacts et partenariats.

Suite à la sollicitation d'une victime, une réflexion spécifique s'est mise en place autour de la problématique de l'inceste et du délai de prescription, en partenariat avec SOS Inceste. Plusieurs rencontres ont eu lieu, où des victimes, des associations (francophones et néerlandophones), des juristes et des membres d'un service de police ont confronté leurs points de vue. Des groupes de travail se sont mis en place en vue d'obtenir un changement législatif.

La problématique du mariage (mariages forcés, mariages blancs, mariages arrangés) a particulièrement retenu notre attention : des démarches en vue de rejoindre le réseau « mariage et migration » ont été entamées et sont en cours. La sensibilisation du public à cette question est par ailleurs poursuivie auprès des jeunes des écoles, des enseignants, des éducateurs et des animateurs d'associations (voir pages 11-12 : Le guide du respect).

A travers ces actions, le pôle d'accueil se met en place et se structure. Néanmoins, des efforts importants restent à faire en ce domaine. Outre la poursuite du travail décrit ci-dessus, nous nous proposons, au cours des prochains mois, de :

- renforcer et stabiliser l'équipe d'intervenants de première ligne, par l'organisation de diverses formations: formations à l'écoute, questions de déontologie et secret professionnel ;
- construire une base de données spécifique au pôle accueil, à mettre au service des intervenants.

##### A Liège

L'Antenne liégeoise de NPNS a également développé des activités d'accueil et d'aide aux victimes. Une permanence d'un demi-jour par semaine a été mise en place dans leur local (rue Fabry 19 à 4000 Liège). Après un éventuel premier contact par téléphone ou par mail avec l'un des membres de l'antenne, les victimes sont invitées à se rendre à la permanence pour exposer les problèmes et difficultés qu'elles rencontrent. Elles y reçoivent toute information utile et sont, le cas échéant, aiguillées vers une tierce association. Un suivi est assuré par l'équipe de l'antenne liégeoise.

Parmi l'aide et le soutien qu'a pu apporter l'antenne liégeoise, soulignons celui apporté à Karima B., jeune verviétoise, auteure de « Insoumise et

dévoilée » qui était menacée de mort pour avoir dénoncé les traitements qu'elle a subis lorsqu'elle était plus jeune, au nom d'une pratique fondamentaliste de l'islam. L'antenne liégeoise a été présente aux côtés de Karima dès le début, avant même la parution du livre, et jusqu'à la fin du procès qui a opposé Karima à sa famille qui souhaitait en faire interdire la vente. Cette « affaire » a bénéficié d'une large couverture médiatique.

### Guide belge du Respect

---

Depuis sa création officielle, le Comité belge a activement travaillé sur le projet mobilisateur du *Guide belge du Respect*. Après une année de travail intensif avec une équipe multidisciplinaire (environ 25 personnes issues de toutes disciplines : psychologues, avocats, enseignants, animateurs de quartier et responsables associatifs), ce Guide a pu être diffusé, via les écoles, les centres sociaux, et également en vente libre. Il est en effet sorti le 19 octobre 2007 et a été présenté aux médias belges via une conférence de presse organisée le 13 novembre 2007.

Le *Guide belge du Respect* est un outil d'information, d'éducation permanente et une "trousse de secours" pour aider efficacement les personnes confrontées à des violences verbales, physiques ou sexuelles. Initialement publié par le comité français en 2005, la nécessité de l'adapter au paysage belge était évidente : la loi, le contexte et les référents culturels sont différents. Éducatif et pédagogique, il encourage la prise de conscience, la réflexion et l'action civique au cœur de projets et d'animation mettant en valeur la notion de respect.

Les motivations du comité belge à recueillir ces différents témoignages étaient avant tout celles de pouvoir dresser un état des lieux de la situation en Belgique. Car souvent, face à des situations violentes ou traumatisantes, les jeunes et les femmes en particulier ignorent comment réagir et s'en sortir. Le Guide est là pour conseiller et orienter les victimes, et aussi pour apprendre à tous ce qu'est le Respect.

En Belgique, la diffusion du *Guide du Respect* s'est principalement orientée vers les équipes éducatives afin de pouvoir créer des espaces de dialogue là où les adolescents échangent leurs idées et participent à des projets d'actions citoyennes ; de recréer du lien social et d'informer sur les droits et devoirs de

chacun. Le comité a lancé une campagne d'animation et de sensibilisation aux problématiques traitées dans ce guide dans les écoles secondaires et supérieures de Bruxelles et de Wallonie dès janvier 2008. À l'instar du modèle français, l'objectif est donc aussi sa grande diffusion. 30 000 exemplaires de ce guide sont aujourd'hui gratuitement mis à la disposition des écoles, des associations, des maisons de quartier, des plannings familiaux et des mouvements de jeunesse. Il a été mis en librairie à partir de janvier 2008, au prix d'1 euro.

Au cours de l'année 2008, il a été au centre de séances de réflexion dans certaines écoles. Il comporte 80 pages claires, précises et pratiques sur des questions abordant la sexualité, les traditions qui enferment et les violences. Illustré de témoignages recueillis auprès de jeunes filles et garçons, il aborde des sujets comme les violences physiques, psychologiques, verbales, le racisme, le sexisme, l'homophobie, le racket, l'antisémitisme, les discriminations, les mariages forcés, l'excision. Il déconstruit les idées reçues, donne des réponses juridiques et oriente vers les structures d'aide qui peuvent assurer une prise en charge. De nombreuses adresses utiles d'associations d'accueil qui travaillent sur le terrain près de chez nous et un glossaire y figurent. Le guide s'adresse sans tabou aux associations, aux acteurs de terrain et aux enseignants qui le répercuteront ensuite vers les jeunes à qui il est destiné en priorité.

Des réactions négatives ont salué à leur manière la sortie de notre *Guide du Respect*. A Saint-Josse, une association de parents, relayée par un conseiller communal, a publiquement critiqué notre propos, accusant le Comité belge Ni Putes Ni Soumises d'« incitation à la débauche de mineurs », au nom de motifs juridiques erronés. Le Comité belge a immédiatement réagi par un communiqué de presse étayé de nombreux arguments juridiques et jurisprudentiels. De nombreuses associations et mouvements politiques ont soutenu publiquement NPNS lors de cette « affaire ». De telles réactions montrent le chemin qu'il nous reste encore à parcourir.

### Kit du Respect

---

Un kit d'animation pédagogique, comprenant notamment deux DVD, accompagne le *Guide belge*

*du Respect*. Il est disponible pour toute la Communauté française et pour Bruxelles. Le Kit a été lancé en octobre 2008 et connaît un énorme succès.

Il s'agit d'un outil interactif sur support papier destiné aux animateurs et aux enseignants. Il se compose de six fiches d'exercices et de supports visuels qui les accompagnent. Utilisé comme un outil d'animation, le Kit fournit des prétextes à la réflexion, afin d'induire des changements d'attitudes, de favoriser le respect mutuel et une meilleure compréhension, de lutter contre les préjugés et les dégradations des relations garçons/filles, de lutter contre les violences faites aux femmes et la loi du silence, de combattre la montée des extrémismes, du racisme, de l'antisémitisme, de l'homophobie, du sexisme et de la misogynie...

Le Kit du Respect est conçu comme un outil éducatif articulé autour du respect : respect mutuel, respect de l'autre et de soi-même. Il s'agit avant tout d'une action de terrain qui met l'accent sur l'éducation et la sensibilisation, avec comme moyens, la liberté de parole et la mobilisation autour des valeurs de mixité, de laïcité et d'égalité. Les enseignements secondaire et supérieur, maisons des jeunes, associations d'éducation permanente, plans familiaux, centres d'alphabétisation, secteur de la cohésion sociale, mouvements de jeunesse, services d'aide à la jeunesse, prisons constituent le public cible de ce kit, essentiellement dirigé vers les jeunes de 12 à 25 ans.

Pour la réalisation du projet sur le terrain, le Comité Belge de Ni Putes Ni Soumises s'est adjoint la collaboration de l'association *Le Monde selon les Femmes* qui a depuis longtemps fait ses preuves en matière de sensibilisation, de formation et de genre. *Le Monde selon les Femmes* a une grande expérience dans la mise en œuvre de partenariat avec le réseau associatif en Belgique, et privilégie le travail de terrain et une approche basée sur le regard croisé Nord/Sud. Le kit d'animation pédagogique a été élaboré grâce au travail d'une équipe d'une vingtaine de personnes composée d'animateurs et d'animatrices de terrain, de divers professionnels, de militants et militantes, d'enseignants et de responsables associatifs. Les séances de formation action se sont déroulées sur six semaines, à raison de 3h par séance.

Outre *Le Monde selon les Femmes*, diverses associations ont collaboré à la réalisation du Kit du

Respect. Le centre de planning familial Aimer Jeunes, le Centre Communautaire Laïc Juif de Belgique (CCLJ), le GAMS Belgique (Groupement pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles), le Groupe Santé Josaphat (centre de planning familial), le Cactus (organisation d'insertion sociale de femmes), Planning Familial Marolles, SIREAS (Service International de Recherche, d'Education et d'Action Sociale) et le Centre régional du Libre Examen de Bruxelles.

Le kit d'animation, basé sur le principe de l'interactivité, contient six fiches d'exercices, un jeu de cartes et des supports écrits et visuels. Certains outils proposés ont été testés et recréés à partir de ceux élaborés au Sud comme au Nord par des associations à la recherche d'une société plus égalitaire et plus solidaire entre les femmes et les hommes.

#### Présentation du Kit du Respect

- **Les fiches pédagogiques**

Le kit d'animation propose une série de six fiches reprenant des exercices qui abordent les thèmes traités dans le Guide belge du respect.

Chaque fiche peut être utilisée de manière isolée et comporte cinq éléments, à savoir la présentation générale du thème traité, les objectifs poursuivis, la méthode de travail et en guise de conclusion, quelques pistes pour enrichir le thème débattu. Les supports utilisés lors de l'activité peuvent être reproduits ou photocopiés pour être diffusés pour distribution, affichage ou projection.

Selon le mode de participation mis en place pour une fiche, la durée de l'animation peut varier de 1h à 1h30. Pour réaliser un atelier optimum, il est recommandé d'avoir un groupe de quinze personnes pour un animateur.

Sur le plan pédagogique, les animations sont basées sur la démarche interactive et participative, dans un climat de confiance et un cadre qui favorise et encourage la qualité de l'écoute et la prise de parole.

- **Le Documentaire**

En 2008, le Mouvement Ni Putes Ni Soumises a fait l'objet d'un film documentaire produit par le Centre Laïque de l'Audiovisuel (CLAV) intitulé *Ni Putes Ni Soumises, Poursuite d'un combat*. Ce reportage, sorti le 8 mars 2008, met en lumière des situations inacceptables, comme par exemple le mariage forcé

vécu par de nombreuses femmes qui ne disposent ni de leur corps, ni de leur avenir.

Le film, qui fait partie du Kit du Respect, retrace le combat quotidien de Ni Putes Ni Soumises pour faire changer la situation, afin que toutes les femmes vivant en Belgique aient les mêmes droits.

- **Le DVD**

A la suite du documentaire, le comité a naturellement proposé au CLAV de prendre part au projet de DVD pour l'accompagnement du *Guide belge du Respect* en réalisant les séquences audiovisuelles de celui-ci. Le projet adopté est celui de concevoir un DVD structuré autour du respect et surtout articulé autour de divers témoignages de victimes, médecins, psychologues, assistantes sociales, enseignants, jeunes, médiatrices scolaires, commissaires de police, responsables associatives, militantes... 2h30 d'images invitent à une réflexion sur les trois thématiques déjà abordées dans le Guide : sexualité, traditions qui enferment et violence, qui constituent les thèmes abordés dans les fiches pédagogiques. Il s'agit de transmettre les thématiques que le comité aborde, tout en sensibilité et en pudeur. La parole est donnée à des hommes et des femmes de toutes origines pour qu'ils évoquent ce qu'ils voient, ce qu'ils vivent, et pour qu'ils fassent des propositions.

L'antenne NPNS de Liège sert de relais pour la diffusion du kit du respect et les animations, dans la Province de Liège et environs.

### Concert Total Respect 2008

---

Le concert *Total Respect* a été organisé le samedi 20 décembre 2008 au Botanique à Bruxelles. Ce projet, coordonné par Olivia Szwarcburt, a été proposé afin de sensibiliser les citoyens aux combats du comité belge et de fêter dignement le lancement du *Guide belge du Respect*. L'objectif de cette soirée était de sensibiliser les citoyens aux combats de *Ni Putes Ni Soumises* pour l'égalité, la laïcité et la mixité, et de parler de respect, de lutte contre les discriminations et les exclusions.

La soirée s'est déroulée sold-out et peut être considérée comme un succès.

### Concours total respect

Dans le cadre du festival et afin de sensibiliser un public toujours plus large et varié à nos actions et valeurs, le Comité belge NPNS a décidé de réaliser un concours entre élèves d'une école d'art graphique (Francisco Ferrer) pour la réalisation du visuel de l'évènement. Dans ce cadre, différentes rencontres ont été organisées avec les jeunes afin de discuter avec eux, de mener une demi-journée de sensibilisation, de leur parler des combats et des valeurs de NPNS. Nous avons été très agréablement surpris par l'accueil et surtout par l'intérêt de ces jeunes de 15-16 ans pour la défense des idéaux de mixité et d'égalité. Ils ont réalisé un travail graphique remarquable. Le gagnant du concours s'est vu affiché sur tous les murs de Bruxelles, les 5 meilleures réalisations ont été affichées, en format géant, à l'intérieur du Botanique durant le festival et l'ensemble des participants et des professeurs se sont vu offrir des places pour le festival.

### Sensibilisation réussie

**Avant :** Cette année, le festival a été un réel vecteur d'information à propos de NPNS, que ce soit dans les quotidiens, hebdomadaires et journaux événementiels, par mail, sur notre site internet, par le biais de réseaux sociaux type Facebook, ou encore à la télévision (reportage sur le concert sur PLUG RTL).

**Pendant :** Le Comité belge NPNS a pu sensibiliser le public durant la soirée, que ce soit via le discours d'ouverture ou grâce à la participation active des groupes, qui ont tous parlé du combat de l'association et/ou porté ses t-shirts durant leurs prestations et ont retenu tout l'intérêt de l'audience ! Le stand NPNS tenu par les membres du CA et d'autres bénévoles a été un lieu d'échanges et de discussions à propos des combats de NPNS. Les ventes de *Guide du Respect*, de T-shirt et d'affiches montre l'intérêt porté par le public et la réussite de la sensibilisation à nos combats.

### Exposition « Femmes en résistance »

---

Le gouvernement de la Communauté française met à la disposition des établissements scolaires et des associations travaillant avec des jeunes un ensemble d'expositions illustrant des « Femmes en résistance ». Ces travaux sont de véritables outils pédagogiques destinés à sensibiliser les jeunes à la

question du droit des femmes en Europe et dans le monde. Ils doivent servir de support à la discussion afin de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes.

Le mouvement *Ni Putes Ni Soumises* participe à ce projet avec une exposition photographique qui retrace la marche des femmes contre les ghettos et pour l'égalité menée en 2003. Elle est accompagnée de témoignages et de réponses extraites du *Guide pour le Respect* édité par le mouvement.

Cette exposition ambulante est disponible auprès de la Communauté française jusqu'en mars 2010.

## PROJETS EN COURS DE REALISATION

### Formation au Kit du Respect

La formation au Kit du Respect a été conçue et mise sur pied par le Comité belge NPNS, en partenariat avec la Direction générale des Affaires culturelles, Secteur des Animations et de la Formation des Cadres de la Province de Hainaut (DGAC), Annoncer la Couleur-Hainaut et le Centre Régional d'Action Interculturelle (CeRAIC).

#### Quelques principes sous-tendant le partenariat

- Les outils figurant dans le kit ne sont pas neutres.
- Les "mots-principes" que sont : Mixité, Egalité, Laïcité ont fait l'objet d'informations descendantes (avec discussions). Ils doivent en effet pouvoir être soumis à un échange favorisant le partage des diverses représentations appartenant aux personnes présentes. Cela respecte la philosophie du projet de la formation tel que formulé sur le dépliant d'information initial (éthique d'éducation permanente).
- La méthode ascendante utilisée pendant la formation n'est pas neutre elle non plus puisque qu'elle procède d'une volonté de maintenir la cohérence entre la manière de construire le contenu et la pratique future (méthodologie de l'animation).
- Une attention particulière est portée sur l'importance de pouvoir adapter l'exploitation des outils présents dans le Kit aux particularités des groupes rencontrés.

Il est donc apparu donc nécessaire que les participants s'approprient une méthode "généraliste" qui mette en avant les principes essentiels de l'animation tout en suggérant des pistes d'adaptation de ces principes aux outils du Kit.

#### Première session de la formation

Le Kit du Respect est un ensemble à vocation pédagogique. Afin que les éducateurs, enseignants ou animateurs puissent l'utiliser au mieux, NPNS a organisé durant 7 jours de septembre à décembre 2008, une première session de formation à son utilisation, en partenariat avec la DGAC et le CeRaic. Treize animateurs sociaux venus de Wallonie et de Bruxelles ont pu y prendre part. D'autres sessions seront organisées tout au long de l'année 2009.

Une réunion d'évaluation de cette formation, réunissant les divers partenaires, a eu lieu le 18 décembre.

#### Analyse des évaluations (qualitatives) individuelles

Globalement les participants plébiscitent la formation et le fait d'aborder des thèmes comme la mixité, l'égalité et la laïcité. Cela révèle que, au sein de la société civile, peu de temps est consacré en général à des échanges et une réflexion sur ces sujets.

Par ailleurs, bien que disposant à titre personnel de ressources évidentes quant aux outils qu'ils ont mis en place dans leurs propres interventions (ex : enseignants face à des populations scolaires posant problèmes), les participants étaient en demande d'informations et de pistes concrètes pour l'utilisation du Kit. D'où la difficulté de cerner parfois l'entière pertinence des séquences visant à l'appropriation collective d'une méthodologie d'animation (information ascendante, conduite de réunion, projet, représentations, entraînement mental...).

#### Souci d'améliorer la formation

En toute logique avec l'analyse qui précède, une réflexion a été menée sur l'opportunité de rencontrer les remarques exprimées tout en n'hypothéquant pas la méthodologie mise en place (animation). Un consensus général s'est dégagé sur la possibilité d'exploiter plus tôt dans le processus de la formation diverses fiches contenues dans le

Kit, comme supports utiles à la présentation des séquences (indispensables) propres à l'animation.

**Formation d'animateurs et/ou de formateurs : quelques pistes pour l'avenir**

- Organiser une formation spécifique pour les membres du CA et de l'AG de NPNS, des membres de l'association, d'autres personnes sympathisantes au mouvement et se proposant d'être actives quant à l'exploitation du Kit. Portant sur 4 jours, cette formation serait concentrée sur la méthodologie de l'animation adaptée au Kit. Les modules "interculturalité" et "mots principes" de NPNS feraient plutôt l'objet de trois moments de conférence-débat proposés en dehors des journées de formation proprement dites.
- Organiser une seconde formation d'animateurs en province de Hainaut avec une participation majoritaire de personnes issues de cette province (modalités financières similaires à celles appliquées pour le premier module, contenu réorganisé selon l'évaluation menée au terme du premier module).
- Organiser un module identique en dehors de la Province ou pour un public autre

qu'appartenant au Hainaut (contenu similaire à ce qui précède mais modalités financières à considérer).

- Mettre sur pied un module de formation de formateurs, (contenu de base identique mais avec davantage de séquences portant sur la mise en évidence des méthodes utilisées et des exercices pratiques). Ce module aurait pour avantage de démultiplier plus rapidement les possibilités de reports auprès de publics plus nombreux.

### Tremplin Total Respect

---

Le comité belge de *Ni Putes Ni Soumises* souhaite lancer un tremplin artistique en direction de la jeunesse. Les groupes seront invités à se pencher sur la notion de respect et pourront la décliner telle qu'ils le souhaitent. L'objectif est autant d'engager les jeunes dans une action citoyenne que de valoriser la créativité qu'ils portent en eux.

## 2008

## 9 janvier

*La Cour des comptes salue la gestion de l'association Ni putes ni soumises.* Article d'Anne Chemin à propos de NPNS France paru dans *Le Monde*.

## 24 janvier

Carte blanche dans *Le Soir* d'Isabelle Emmery : « *Non, la reconstitution de l'hymen n'est pas un combat féministe* ». La députée socialiste y évoque le succès remporté par le *Guide du respect* édité par Ni Putes Ni Soumises.

## 14 février

*Comment sanctionner le crime d'« honneur » ?* Article de Ricardo Gutierrez paru dans *Le Soir*. Fatoumata Sidibé plaide pour une pénalisation accrue de ce genre de crimes.

**29 février** **Communiqué de presse** du conseiller communal Ecolo de Saint-Josse Ahmed Mouhssin : « *Ni Putes Ni Soumises incite à la débauche des mineurs selon des parents d'élèves* ».

**Dépêche Belga** : « *Ni Putes Ni Soumises incite à la débauche des mineurs* ». Belga apporte un commentaire du porte parole d'Ecolo désavouant les propos du conseiller communal de Saint-Josse.

## Mars

*Journée mondiale de la Femme*, article de Michel Duponcelle paru dans le magazine *TQ MAG*.

## Mars – avril

*Femmes : poursuite d'un combat.* Article paru dans le magazine *Passerelle* (bulletin interne du Centre d'Action Laïque) à propos de la réalisation d'un reportage audiovisuel sur le Comité belge de NPNS.

## 3 mars

**Communiqué de presse** : « *Le respect mutuel face aux incitations à la débauche* ». Réaction du comité belge Ni Putes Ni Soumises au communiqué émis la semaine précédente par le conseiller communal Ecolo de Saint-Josse Ahmed Mouhssin.

## 5 mars

**Communiqué de presse** : « *Le PS soutient l'action de Ni Putes Ni Soumises (NPNS) et déplore les*

*propos d'un conseiller communal Ecolo, qui accuse ce mouvement d'incitation à la débauche de mineurs* ».

## 6 mars

annonce dans *Le Soir* de l'invitation de Fatoumata Sidibé à la présentation du film « *Femmes d'Occident, un si long chemin* », par les amis de la Morale Laïque d'Evere.

## 8 mars

**Communiqué de presse** : « *Le MR, par la voix des femmes réformatrices et libérales bruxelloises souhaite rappeler certains engagements, mais également son soutien à Ni Putes Ni Soumises* ».

*Ni Putes Ni Soumises répond aux accusations*, brève mise en ligne sur le site internet de *La Libre Belgique*.

## 13 mars

*Féminisme, qu'en pensez-vous?*, tribune personnelle de Fatoumata Sidibé, présidente du Comité belge de Ni Putes Ni Soumises dans le magazine *Elle*.

## 17 mars

*Les langues doivent se délier.* Interview de Fatoumata Sidibé réalisée par Raphaëlle Gilles et parue sur le site internet actu24.be, à propos de la parution du livre « *Insoumise et dévoilée* » de Karima.

*Karima livre sa vie, noir sur blanc*, article mis en ligne sur le site internet de *La Libre Belgique*. Intervention de Fatoumata Sidibé à propos du soutien apporté par NPNS à Karima.

## 20 mars

*Karima : les musulmanes modernes me comprennent*, sur le site internet rtlinfo.be. Intervention de Dominique Celis à propos du soutien apporté par NPNS à Karima.

## 21 mars

*Ma famille ne changera jamais dit Karima.* Article paru dans *La Libre Belgique*. Intervention de Dominique Celis à propos du soutien apporté par NPNS à Karima.

## 27 mars

*Karima : le juge doit trancher.* Article d'Hugues Dorzée paru dans *Le Soir*. Intervention de Dominique Celis à propos du soutien apporté par NPNS à Karima.

#### **29 mars**

*Un guide du respect pour tous les élèves*, article de Guy Verstraeten paru dans *Le Soir* à propos de l'achat par la commune d'Anderlecht de 2200 exemplaires du *Guide du respect* de Ni Putes Ni Soumises.

#### **9 Avril**

Reportage de la télévision régionale du Centre, à l'occasion de la présentation du Guide du Respect à La Louvière par Fatoumata Sidibé, présidente du Comité belge Ni Putes Ni Soumises, invitée par Présence et Actions Culturelles.

#### **Mai – juin**

*CLAV. Droits des femmes et des illégaux.* Article paru dans le magazine *Passerelle* (bulletin interne du Centre d'Action Laïque) à propos de la réalisation d'un reportage audiovisuel sur le Comité belge de NPNS.

#### **3 juin**

*Pour une laïcité politique*, paru sur le site internet de *La Libre Belgique*. Tribune collective, signée par le collectif Rappel (dont sont membre Dominique Celis et Fatoutmata Sidibé pour NPNS).

#### **10 septembre**

« *Nues dans un lit, nous sommes sœurs* », interview de Fatoumata Sidibé réalisée par Catherine Makereel pour *Le Soir*, à propos de la pièce *Les monologues voilés*.

#### **10 décembre**

Emission spéciale à l'occasion des 20 ans de l'émission des *Belges du bout du monde*, avec Fatoumata Sidibé, Ricardo Petrella, Luis Guillermo Perez et Adrien Joveneau.



**Pour 2009**, l'accent sera mis sur la consolidation des finances, le recrutement de personnel, l'élargissement de l'association, la formation au Kit du Respect et la création de pôles d'accueil et de relais.

Pour la question du personnel, l'objectif sera de finaliser des dossiers de subsides pour engager des permanents. Nous avons prouvé que nous pouvons faire des choses avec des moyens limités. Maintenant, il s'agit d'aborder un nouveau cap.

Une attention particulière sera portée au développement du pôle d'accueil, pour l'accueil proprement dit, l'écoute, le soutien et l'aide aux personnes victimes de la loi du silence. L'objectif du Comité belge NPNS est de favoriser les partenariats et le travail en réseau avec des associations actives dans les domaines sur lesquels le pôle d'accueil est amené à travailler, afin de pouvoir relayer au mieux les victimes vers les structures adéquates.

Une réflexion doit être entamée afin que le Comité belge Ni Putes Ni Soumises soit en mesure d'accueillir les victimes, de les écouter, de les aiguiller vers les structures juridiques, sociales ou psychologiques adéquates.

Parallèlement, et parce que le monde associatif ne peut malheureusement, à lui tout seul, régler tous les problèmes, il est nécessaire de continuer à interpeller le monde politique pour obtenir la création de structures d'accompagnement social, juridique ou psychologique spécifiques, pour des problématiques particulières telle celle des mariages forcés/arrangés.

A cet égard, des drames récents ont hélas, permis de prendre la mesure du problème. Il faut maintenant aller au-delà du discours et réfléchir concrètement à ce qu'on peut faire ensemble.

**AVEC LE SOUTIEN DE...**

- La Direction de l'Égalité des Chances de la Communauté française de Belgique
- La Commission communautaire française
- Le Ministère de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances de la Région wallonne
- L'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes
- L'Echevin de la Culture, des Bibliothèques et de l'Instruction Publique de Schaerbeek
- Inner Wheel Enghien
- Les Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek
- La Maison des Arts de Schaerbeek
- Le Centre Laïque de l'Audiovisuel
- Le Centre d'Action Laïque
- La Politique Fédérale des Grandes Villes

QuickTime™ et un  
décompresseur  
sont requis pour visionner cette image.

## STATUTS DE L'ASSOCIATION NI PUTES NI SOUMISES, COMITÉ BELGE (Wallonie-Bruxelles)

Il a été convenu de constituer une association sans but lucratif conformément à la loi belge du 27 juin 1921 ainsi qu'il suit : Les termes « comparants », « membres », « citoyens », « président », « vice-président », « trésorier », « secrétaire », « délégué(s) à la gestion journalière », « administrateur(s) », « mandataire(s) » utilisés dans les présents statuts désignent les personnes des deux sexes.

### TITRE I - DÉNOMINATION, BUT SOCIAL, SIEGE, DUREE

#### Article 1 : Dénomination de l'association

L'association est dénommée **Ni Putes Ni Soumises Comité belge (Wallonie-Bruxelles)** et en abrégé Comité belge de Ni Putes Ni Soumises. Elle a son siège à la Maison des Arts, 147 Chaussée de Haecht à 1030 Bruxelles, dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

#### Article 2 : But social

L'association a pour but d'entreprendre toutes actions susceptibles de promouvoir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, d'œuvrer ensemble par tous les moyens pour construire une nouvelle mixité basée sur le respect de l'autre, d'agir en dehors de tout signe extérieur d'appartenance philosophique, partisane ou religieuse, de dénoncer et de combattre toutes formes de violences et de discriminations faites aux femmes, de soutenir les combats des femmes partout où leurs droits sont bafoués, de promouvoir la liberté et le droit de choisir pour tous les citoyens sans distinction de sexe, d'origine, d'opinion, de religion ou de philosophie, d'entreprendre des initiatives de revendication ou d'éducation et ce par tous les moyens légaux pour promouvoir l'égalité et lutter contre les ghettos, de donner aux valeurs que sont la mixité, la laïcité et l'égalité une résonance internationale en exportant le « Vivre ensemble ». Le Comité belge est un comité local du mouvement international Ni Putes Ni Soumises.

### TITRE II – MEMBRES

#### Article 3 : Admission des membres

L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents.

Le nombre de membres effectifs ne peut être inférieur à quatre.

Sont membres effectifs :

1. Les comparants au présent acte ;
2. Toute personne physique admise par le conseil d'administration qui statue à la majorité absolue. Les candidats devront introduire une demande d'admission par écrit et, en cas d'acceptation, signer le règlement d'ordre intérieur pour accord. Le conseil d'administration n'aura pas à justifier sa décision d'admission ou de refus.

L'association se compose également de membres adhérents, parmi lesquels des membres d'honneur. Les membres adhérents sont des personnes physiques ou morales qui participent aux activités de l'association et versent annuellement une cotisation.

Les membres d'honneur sont les marraines et les parrains de l'association. Ce titre est décerné par le conseil d'administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services importants à l'association. Ils versent annuellement une cotisation.

#### Article 4 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de l'association se perd :

- par démission adressée par lettre au président du conseil d'administration de l'association ;
- par décès ;
- par liquidation ou fusion, s'il s'agit d'une personne morale ;
- en cas de non-paiement de la cotisation annuelle dans le mois du rappel qui lui est adressé par lettre ;
- en cas d'exclusion par l'assemblée générale conformément à la loi.

Le membre démissionnaire ou exclu ainsi que les héritiers ou ayant droits du membre décédé n'ont aucun droit sur le fonds social.

Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.

**Article 5** : Le conseil d'administration tient un registre des membres conformément à l'article 10 de la loi du 27 juin 1921.

### TITRE III - COTISATIONS

**Article 6 :** Les membres effectifs et adhérents paient une cotisation annuelle. Le montant annuel de cette cotisation est fixé par le conseil d'administration. Elle ne pourra être supérieure à 100 euros.

#### TITRE IV - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

##### Article 7 : Composition

L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs.

##### Article 8 : Compétences de l'assemblée générale

L'assemblée générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence:

- 1) les modifications aux statuts sociaux ;
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs ;
- 3) l'approbation des budgets et comptes ainsi que la décharge à octroyer aux administrateurs ;
- 4) la dissolution volontaire de l'association;
- 5) l'exclusion d'un membre;
- 6) la transformation de l'association en société à finalité sociale.

##### Article 9 : Assemblées générales ordinaires

L'assemblée générale est convoquée ordinairement une fois par an dans le courant du mois de mai et extraordinairement chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige, par décision du conseil d'administration, notamment à la demande d'un tiers au moins des membres effectifs.

Le président ou le secrétaire envoie et signe au nom du conseil d'administration les convocations aux membres effectifs de l'association quinze jours au moins avant la date fixée, par courrier simple.

La convocation doit contenir l'indication du lieu, de la date, de l'heure et l'ordre du jour de la réunion. Seuls les points indiqués à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une décision.

L'assemblée générale ordinaire :

- entend le rapport moral et financier sur l'activité du comité ;
- approuve les comptes de l'exercice social ;
- vote le budget prévisionnel ;

- procède à l'élection éventuelle des membres du conseil d'administration ;
- évoque les questions diverses d'intérêt général.

Il est tenu une feuille de présence qui indique le nom et le prénom de chaque membre. Cette feuille est signée par chacun des membres ou par son mandataire. Elle est certifiée exacte par le secrétaire lors de l'assemblée.

Les décisions sont valablement prises si au moins deux tiers des membres sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée à quinze jours d'intervalle et peut alors délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Sauf dans les cas prévus par la loi ou par les présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante sauf en ce qui concerne les exclusions. Seuls ont droit de vote, les membres effectifs en ordre de cotisation à la date de l'assemblée.

Le vote par procuration à un autre membre effectif est autorisé, mais nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Les délibérations de l'assemblée générale sont prises à main levée. Le scrutin à bulletin secret peut être demandé par le conseil d'administration ou par le tiers au moins des membres effectifs présents ou représentés.

Il est tenu un procès-verbal des délibérations et décisions de chaque assemblée qui est signé par le président et le secrétaire. Le procès-verbal comporte le texte de chaque délibération et indique le résultat de chaque vote. Le procès-verbal est archivé dans un registre spécial conservé au siège social où les membres effectifs peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement du registre.

##### Article 10 : Assemblées générales extraordinaires

L'assemblée générale extraordinaire a pour compétences :

- les modifications à apporter aux statuts et la dissolution de l'association Ni Putes Ni Soumises Comité belge (Wallonie-Bruxelles).
- la nomination et/ou la révocation de membres du conseil d'administration.

Elle doit être convoquée spécialement à cet effet par le conseil d'administration notamment ou à la demande d'au moins un tiers des membres effectifs. La convocation est signée par le président ou le secrétaire, au nom du conseil d'administration, dans un délai d'un mois avant la date fixée. La convocation doit indiquer l'ordre du jour et comporter en annexe les documents permettant à l'assemblée générale de décider en connaissance de cause.

Elle ne peut valablement délibérer que si les deux tiers des membres effectifs sont présents ou représentés. Chaque membre effectif présent ne peut être porteur de plus d'une procuration. Il est tenu une feuille de présence qui indique le nom et le prénom de chaque membre. Cette feuille est signée par chacun des membres ou par son mandataire.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est à nouveau convoquée quinze jours plus tard et peut alors délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Seuls les membres effectifs ont le droit de vote. Chacun d'eux dispose d'une voix.

Sauf dans les cas prévus par la loi ou les présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les délibérations de l'assemblée générale sont prises à main levée. Le scrutin à bulletin secret peut être demandé par le conseil d'administration ou par le tiers des membres présents ou représentés.

Il est tenu un procès-verbal des délibérations et décisions de chaque assemblée qui est signé par le président et le secrétaire. Le procès-verbal comporte le texte de chaque délibération et indique le résultat de chaque vote. Le procès-verbal est archivé dans un registre spécial conservé au siège social où les membres effectifs peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement du registre.

#### **Article 11 : Exercice social**

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Le compte de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant seront annuellement soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

### **TITRE V - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Article 12 : Conseil d'administration**

L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres nommés par l'assemblée générale parmi ses membres pour une durée de trois ans et en tout temps révocables par elle. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance au cours d'un mandat, un administrateur provisoire peut être nommé par l'assemblée générale. Il achève dans ce cas le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Le conseil désigne parmi ses membres un président, un ou plusieurs vice-présidents, un trésorier et un secrétaire.

Le conseil se réunit au moins une fois par mois sur convocation du président et/ou du secrétaire. Il forme un collège et ne peut statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Un administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur mais nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité absolue des voix. Quand il y a parité de voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante. Elles sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire et inscrites dans un registre spécial.

Le conseil d'administration peut représenter et engager l'assemblée générale dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires, y compris les actes de disposition et pour tout ce qui ne relève pas des compétences de l'assemblée générale.

L'association est valablement représentée dans tous les actes (y compris ceux où intervient un fonctionnaire public ou un officier ministériel) ou en justice :

soit par le président et un administrateur agissant conjointement. En tant qu'organe, ils ne devront pas justifier vis-à-vis des tiers d'une décision préalable et d'une procuration du conseil d'administration ;

soit, dans les limites de la gestion journalière, par le ou les délégués à cette gestion, agissant soit collégalement soit conjointement soit individuellement qui, en tant qu'organe ne devront pas justifier d'une décision préalable. Le mandat d'administrateur est gratuit.

Le conseil est chargé de mettre en oeuvre les décisions et la politique définies par l'assemblée générale. Il assure la gestion courante de

l'association et rend compte de sa gestion à l'assemblée générale.

Il établit le budget et fixe le montant des cotisations.

#### **Article 13 : Gestion journalière**

Les opérations relevant de la gestion journalière sont valablement effectuées par le président du conseil d'administration ou par une personne mandatée par lui.

#### **Article 14 : Président**

Le président est chargé d'exécuter les décisions du conseil d'administration et d'assurer le bon fonctionnement de l'association.

Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile et il conclut tout accord sous réserve des autorisations qu'il doit obtenir du conseil.

Il agit en justice au nom de l'association tant en demande, avec l'autorisation du conseil lorsqu'il n'y a pas d'urgence, qu'en défense.

Le président convoque le conseil d'administration. Il préside toutes les assemblées.

Le président peut accorder des délégations partielles de ses pouvoirs. En cas d'empêchement, le président est remplacé par un vice-président.

Le président fait ouvrir et fonctionner conjointement avec le trésorier au nom de l'association, tout compte de dépôt ou compte courant auprès de toute banque ou tout établissement de crédit. Ils créent, signent, acceptent, endossent et acquittent tout chèque et ordre de virement pour le fonctionnement des comptes. En cas d'empêchement, il est remplacé par un autre membre du conseil d'administration.

#### **Article 15 : Les vice-présidents**

Les vice-présidents ont pour rôle d'assister le président dans les matières spécifiques telles que définies dans le règlement d'ordre intérieur et de remplacer le président à sa demande, en cas d'absence ou d'incapacité physique momentanée. L'un des vice-présidents est de droit la présidente – fondatrice du mouvement. Le nombre de vice-présidents et leur ordre est attribué par le conseil.

#### **Article 16 : Secrétaire**

Le secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès-verbaux des réunions des assemblées générales et du conseil d'administration et, en général, toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'association, à l'exception des écritures comptables. En cas d'empêchement, il est remplacé par un autre membre du conseil d'administration.

#### **Article 17 : Trésorier**

Le trésorier est chargé de la gestion de l'association, perçoit les recettes, effectue les paiements, conjointement avec le président. Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations et rend compte. En cas d'empêchement, il est remplacé par un membre du conseil d'administration.

Le trésorier fait ouvrir et fonctionner au nom de l'association, auprès de toute banque ou tout établissement de crédit, tout compte de dépôt ou compte courant conjointement avec le président. Il crée, signe, accepte, endosse et acquitte tout chèque et ordre de virement pour le fonctionnement des comptes, conjointement deux à deux.

### **TITRE VI - RESSOURCES ET DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION**

**Article 18 :** Les ressources de Ni Putes Ni Soumises Comité belge (Wallonie -Bruxelles) comprennent le montant des cotisations versées par les membres, les subventions des organismes internationaux ou européens, de l'Union européenne, de l'Etat fédéral, des Communautés, des Régions, des provinces, des communes ou de toute autre collectivité ou personne morale ainsi que les dons privés.

#### **Article 19 : Dissolution**

En cas de dissolution, le conseil d'administration affectera le patrimoine de l'association à un organisme ou une personne physique ou morale poursuivant un but non lucratif qui se rapproche le plus possible de celui de la présente association.

### **TITRE VIII - DISPOSITIONS DIVERSES**

**Article 20 : Règlement d'ordre intérieur**

Un règlement d'ordre intérieur est établi par le conseil d'administration. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association ou à la discipline.

**Article 21** : Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est régi par la loi du 27 juin 1921 régissant les associations sans but lucratif.

**TITRE IX - DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

Les fondateurs prennent à l'unanimité les décisions suivantes, qui ne deviendront effectives qu'à dater du dépôt au greffe du Tribunal de Commerce des statuts, des actes relatifs à la nomination des administrateurs et des actes relatifs à la nomination de personnes habilitées à représenter l'association.

**Cotisation**

La première cotisation annuelle est fixée à :  
5 euros pour les étudiants, demandeurs d'emploi, VIPO  
20 euros : cotisation ordinaire  
50 euros : structures, associations